

Éléments de clarification et compléments d'information souhaités de la Régie Suivi de la D-2016-033 relatif au programme CE3É

- Les données sous-jacentes à la figure 6 du Rapport du LTE, permettant de déterminer le déplacement en dehors des périodes critiques, d'une partie de la consommation habituelle d'énergie électrique des chauffe-eau à 2 éléments pendant les deux périodes critiques de 4 heures.
 - Les données de puissance diversifiée des chauffe-eau à 2 éléments conventionnels constatées en 2006-2007 dans le Rapport du LTE, à la figure 6 notamment.
 - Les données de puissance diversifiée constatées lors du projet-pilote de chauffe-eau interruptible de 2014-2015 à Boucherville.

- Comment concilier les constats de la figure 6 (déplacement d'une partie de la charge en dehors de la période critique) avec ceux de la figure 20 du Rapport du LTE.

- Précisions sur la notion et le niveau de puissance de réserve à appliquer à un programme d'interruption de chauffe-eau à 2 éléments.

- La justification du choix de la puissance de 800 W pour l'élément principal du CE3É en regard des puissances diversifiées constatées en 2006-2007 puis en 2014-2015.

- La nécessité de l'élément intermédiaire de 3 000 W du CE3É et l'impact de sa présence pendant les périodes critiques (Discussion sur la figure 20 du Rapport du LTE et sur la possibilité de respecter un double objectif : des normes de performance à respecter en tout temps par un appareil d'une part et considérer cet appareil comme une mesure de gestion de la demande en pointe critique, d'autre part).
 - Compte-tenu de la présence de l'élément intermédiaire de 3 000 W, expliquer ce qui permet d'affirmer en page xi du rapport du LTE que la reprise de charge d'un CE3É, après une panne du réseau, est limitée à 800 W.
 - Comment tenir compte de l'impact de l'élément de 3 000 W dans le calcul de l'impact à la pointe du CE3É avec le même niveau de fiabilité qu'avec la réserve de 200 W appliquée au programme de chauffe-eau interruptible.